

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 12 décembre 2024 - 18H30
Salle de la route bleue- SAINT CYR

Délibération n°CC_2024_191
Finances - Budget principal - Engagement, liquidation, et mandatement
des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget
primitif 2025

Nombre de conseillers en exercice : 56

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine MARTINEZ

Étaient présents :

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Gilles DUFAUD, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Chrystelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

Ayant donné pouvoir :

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Jean-Yves BONNET donne pouvoir à René SABATIER, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Clément CHAPEL donne pouvoir à Sylvette DAVID, François CHAUVIN donne pouvoir à Sylvie BONNET, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Romain EVRARD donne pouvoir à Danielle MAGAND, Juanita GARDIER donne pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Stéphanie ISSARTEL donne pouvoir à Gilles DUFAUD, Edith MANTELIN donne pouvoir à Simon PLENET, Catherine MOINE donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Patrick OLAGNE donne pouvoir à Laurent MARCE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE

Absents ou excusés :

Agnès PEYRACHE, Bertrand PIATON

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits afférents au remboursement du capital de la dette ne sont pas concernés par cette disposition.

Pour mémoire, les crédits ouverts sur l'exercice précédent, qui constituent l'assiette à partir de laquelle est calculée la limite de l'autorisation, correspondent aux crédits nouveaux inscrits au budget primitif et aux éventuelles modifications introduites en cours d'année par le budget supplémentaire et les différentes décisions modificatives. Les restes à réaliser repris au budget précédent ne sont pas intégrés dans la base de calcul comme le rappellent les instructions préfectorales.

Par ailleurs, lorsque la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget comporte, soit des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP), soit des autorisation d'engagement et des crédits de paiement (AE/CP), le Président peut, selon les dispositions de l'article L5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes, au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement.

Pour mémoire, les autorisations de programme ouvertes par le Conseil Communautaire correspondent, à l'AP2023/01 « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal » et à l'AP2024/01 « Rénovation des gymnases intercommunaux ».

Cette délibération permet ainsi, lorsque le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, d'engager les dépenses nouvelles urgentes d'investissement et d'assurer la continuité des services. Elle doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

En application de la circulaire préfectorale en date du 29 Février 2024, relative au contrôle budgétaire 2024 (fiche 5), la délibération précitée doit indiquer l'affectation des crédits selon une ventilation par articles budgétaires d'imputation.

Pour les dépenses d'investissement hors autorisation de programme, cette autorisation est délivrée dans la limite maximale fixée par la loi, à savoir le quart des crédits ouverts sur l'exercice 2024, ce qui représente une enveloppe globale de 1 428 623,25€ répartie entre 4 chapitres budgétaires.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	
		Hors Autorisation de Programme	
ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL		Crédits ouverts en 2024 (1)	Limite du 1/4 (1)
Total Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	451 770,00 €	112 942,50 €
Total Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	1 490 725,00 €	372 681,25 €
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	390 130,00 €	97 532,50 €
Total Chapitre 23	Immobilisation en cours	3 381 868,00 €	845 467,00 €
TOTAL		5 714 493,00 €	1 428 623,25 €

(1) Crédits BP + BS +DM1 +DM2 + VC, Hors crédits de paiement (AP/CP) et RAR selon balance budgétaire du 29 Novembre 2024

Pour les dépenses d'investissement comprises dans des Autorisations de Programme, cette autorisation est délivrée dans la limite fixée par la loi, à savoir le tiers des crédits ouverts sur l'exercice 2024, ce qui représente une enveloppe globale de 409 333,33€ pour l'AP2023/01 « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal » et une enveloppe globale de 116 667,67€ pour l'AP2024/01 « Rénovation des gymnases intercommunaux » répartie entre 4 chapitres budgétaires.

		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	
		Autorisation de Programme	
ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL AP2023/01 « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal »		Crédits ouverts en 2024 (1)	Limite du 1/3 (1)
Total Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	- €
Total Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	- €
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	- €
Total Chapitre 23	Immobilisation en cours	1 228 000,00 €	409 333,33 €
TOTAL		1 228 000,00 €	409 333,33 €

(1) Crédits BP + BS +DM1 +DM2 + VC, selon balance budgétaire du 29 Novembre 2024

		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	
		Autorisation de Programme	
ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL AP2024/01 « Rénovation des gymnases intercommunaux »		Crédits ouverts en 2024 (1)	Limite du 1/3 (1)
Total Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	- €
Total Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	- €
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €	5 000,00 €
Total Chapitre 23	Immobilisation en cours	335 000,00 €	111 666,67 €
TOTAL		350 000,00 €	116 666,67 €

(1) Crédits BP + BS +DM1 +DM2 + VC, selon balance budgétaire du 29 Novembre 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants, l'article L5217-10-9 et l'article L1612-1,

CONSIDÉRANT qu'il convient de faire application des dispositions précitées,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À la majorité, comme ci-après :

Par 54 voix votant pour

Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Gilles DUFAUD, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Chrystelle ETIENNE, Romain EVRARD, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Juanita GARDIER, Mohamed GUENNIF, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MOINE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

Par 1 voix votant contre

Louis-Claude GAGNAIRE

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité, dans l'attente du vote du budget primitif 2025 (budget principal) à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites maximales fixées par la loi, selon la répartition indiquée dans les tableaux ci-après :

Synthèse par chapitres budgétaires :

		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	
		Hors Autorisation de Programme	
ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL		Crédits ouverts en 2024 (1)	Limite du 1/4 (1)
Total Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	451 770,00 €	112 942,50 €
Total Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	1 490 725,00 €	372 681,25 €
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	390 130,00 €	97 532,50 €
Total Chapitre 23	Immobilisation en cours	3 381 868,00 €	845 467,00 €
TOTAL		5 714 493,00 €	1 428 623,25 €

(1) Crédits BP + BS +DM1 +DM2 + VC, Hors crédits de paiement (AP/CP) et RAR selon balance budgétaire du 29 Novembre 2024

		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	
		Autorisation de Programme	
ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL AP2023/01 « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal »		Crédits ouverts en 2024 (1)	Limite du 1/3 (1)
Total Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	- €
Total Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	- €
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	- €
Total Chapitre 23	Immobilisation en cours	1 228 000,00 €	409 333,33 €
TOTAL		1 228 000,00 €	409 333,33 €

(1) Crédits BP + BS +DM1 +DM2 + VC, selon balance budgétaire du 29 Novembre 2024

		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	
		Autorisation de Programme	
ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL			
AP2024/01 « Rénovation des gymnases intercommunaux »		Crédits ouverts en 2024 (1)	Limite du 1/3 (1)
Total Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	- €
Total Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	- €
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €	5 000,00 €
Total Chapitre 23	Immobilisation en cours	335 000,00 €	111 666,67 €
	TOTAL	350 000,00 €	116 666,67 €
<small>(1) Crédits BP + BS +DM1 +DM2 + VC, selon balance budgétaire du 29 Novembre 2024</small>			

Répartition par articles budgétaires :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône



		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	
		Hors Autorisation de Programme	
ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL		Crédits ouverts en 2024 (1)	Limite du 1/4 (1)
202	Frais lié à la réalisation des docs d'urba. numérisation cadastre	259 920,00 €	64 980,00 €
2031	Frais d'études	108 200,00 €	27 050,00 €
2051	Concessions et droit similaires	83 650,00 €	20 912,50 €
Total Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	451 770,00 €	112 942,50 €
2041411	Subventions d'équipement versées - communes membres GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	- €
2041412	Subventions d'équipement versées - communes membres GFP de rattachement -Bâtiments et installations	965 000,00 €	241 250,00 €
2041512	Subventions d'équipement versées - Groupement de collectivités à statut particulier	0,00 €	0,00 €
2041582	Subventions d'équipement versées - autres groupements - Bâtiments et installations	40 000,00 €	10 000,00 €
204182	Subventions d'équipement versées - organismes publics divers - Bâtiments et installations	192 000,00 €	48 000,00 €
20421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé -Biens mobiliers, matériel et études	15 000,00 €	3 750,00 €
20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé -Bâtiments et installations	278 725,00 €	69 681,25 €
Total Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	1 490 725,00 €	372 681,25 €
2111	terrains nus	1 000,00 €	250,00 €
2128	Autres agencements et aménagement	6 000,00 €	1 500,00 €
2138	autres constructions	42 000,00 €	10 500,00 €
21532	réseaux d'assainissement	0,00 €	- €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	193 430,00 €	48 357,50 €
21622	Biens historiques et culturels mobiliers - dépenses ultérieures immobilisées	5 000,00 €	1 250,00 €
217612	Biens historiques et culturels immobiliers	29 000,00 €	7 250,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	20 000,00 €	5 000,00 €
21828	Matériel de transport	28 500,00 €	7 125,00 €
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	28 000,00 €	7 000,00 €
21848	Mobilier	21 000,00 €	5 250,00 €
2185	Matériel de téléphonie	3 200,00 €	800,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	13 000,00 €	3 250,00 €
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	390 130,00 €	97 532,50 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	361 710,00 €	90 427,50 €
2313	Constructions	1 916 680,00 €	479 170,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	475 278,00 €	118 819,50 €
238	avances versées sur commandes d'immo corp.	628 200,00 €	157 050,00 €
Total Chapitre 23	Immobilisations en cours	3 381 868,00 €	845 467,00 €
TOTAL GENERAL		5 714 493,00 €	1 428 623,25 €

(1) Crédits BP + BS +DM1 +DM2 + VC, Hors crédits de paiement (AP/CP) et RAR selon balance budgétaire du 29 Novembre 2024

		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	
		Autorisation de Programme	
ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL AP2023/01 « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal »		Crédits ouverts en 2024 (1)	Limite du 1/3 (1)
Total Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
Total Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	- €	- €
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	- €	- €
2313	Constructions	1 228 000,00 €	409 333,33 €
238	avances versées sur commandes d'immo corp.	0,00 €	- €
Total Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 228 000,00 €	409 333,33 €
TOTAL GENERAL		1 228 000,00 €	409 333,33 €

(1) Crédits BP + BS +DM1 +DM2 + VC, selon balance budgétaire du 29 Novembre 2024

		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	
		Autorisation de Programme	
ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL AP2024/01 « Rénovation des gymnases intercommunaux »		Crédits ouverts en 2024 (1)	Limite du 1/3 (1)
Total Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
Total Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	- €	- €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 000,00 €	5 000,00 €
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €	5 000,00 €
2313	Constructions	335 000,00 €	111 666,67 €
238	avances versées sur commandes d'immo corp.	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 23	Immobilisations en cours	335 000,00 €	111 666,67 €
TOTAL GENERAL		350 000,00 €	116 666,67 €

(1) Crédits BP + BS +DM1 +DM2 + VC, selon balance budgétaire du 29 Novembre 2024

PRÉCISE que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025,

CHARGE le Président ou son représentant dûment habilité, et le comptable public chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération,

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 17 décembre 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.